

Le Maire expose que les écoles primaires de LUDRES CENTRE ne répondent plus aux besoins actuels.

Sur cinq classes, deux fonctionnent dans des bâtiments provisoires et les trois autres dans des bâtiments anciens, non fonctionnels et vétustes.

Les bâtiments de la Place ferri seront par ailleurs nécessaires à brève échéance aux services municipaux en raison de l'expansion de la Commune.

En outre, en raison de l'urbanisation prévue des coteaux de LUDRES, il convient de prévoir les classes nécessaires pour l'accueil des nouveaux élèves.

Le terrain nécessaire étant acquis, le groupe primaire peut être construit seul ; les classes maternelles pourront être édifiées ultérieurement sur le terrain laissé libre par la démolition de la partie des anciens bâtiments situés dans la cour vers la maison de retraite Ste Thérèse et la rue de Secours.

Après accord de l'aménageur de la ZAC, une partie de la participation de 1 412 500 F. prévue pour le 2ème groupe primaire de la ZAC, dont la construction ne sera pas nécessaire avant plusieurs années, pourra être affectée à ce programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- demande l'inscription de la construction d'un groupe scolaire primaire de 10 classes à LUDRES CENTRE au prochain programme d'Etat et demande la subvention correspondante,

- une partie de la participation de l'aménageur (Ste Nancéienne d'Aménagement) prévue pour le 2ème groupe scolaire soit 1 412 500 F. sera affectée à ce programme.